

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

## **SEANCE DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Adjoint du Maire.

**Présents** : Julien AMALRIC, Catherine AURIOL, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Laura GANSEMAN, Sabine GORSSE, Mathieu LAFON, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Pierre MONTENEGRO, José NUNES, Hélène VA, Thierry ZANARDO

**Absents et excusés** : Néant.

Date de la convocation : 06/12/2021  
Date d'affichage : 06/12/2021

Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

---

### **1°) INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Pour les nouveaux conseillers élus le 5 décembre, les nouveaux conseillers sont entrés en fonction le 6 décembre 2021.

Par convocation en date du 6 décembre, les conseillers ont été invités à participer à la première réunion du Conseil municipal pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

En ce qui concerne les modalités de participation du public, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre maximal de personnes autorisées à y assister a été fixé à cinq.

### **2°) ELECTION DU MAIRE**

M. José NUNES a été élu Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à 14 voix pour, 0 Voix contre, 1 abstention et a été immédiatement installé.

### **3°) DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Fréjeville est de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de M. le Maire de créer quatre postes d'Adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**DÉCIDE** de créer quatre postes d'Adjoints au Maire.

**CHARGE** M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre Adjoints au Maire.

#### **4°) ELECTION DES ADJOINTS**

Chaque adjoint a été élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

1<sup>er</sup> Adjoint : Christophe MAURIES à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

2<sup>ème</sup> Adjoint : Marie-Florence FARAL à 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

3<sup>ème</sup> Adjoint : Didier MAHOUX à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

4<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Bernard CEBE à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

#### **5°) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE**

M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Il a remis ensuite aux conseillers municipaux une copie de la charte et du chapitre III du présent titre.

#### **6°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- deux délégués titulaires : José NUNES et Pierre MONTENEGRO

- deux délégués suppléants : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale (suppléante de M. José NUNES) et M. Julien AMALRIC, conseiller municipal (suppléant de M. Pierre MONTENEGRO).

#### **7°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner deux délégués au SDET :

Didier MAHOUX et Jean-Bernard CEBE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

